



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, QC, J0N 1P0, le **19 août 2025** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Madame Chantal Chartrand, conseillère municipale de la municipalité de Pointe-Calumet en remplacement de madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur François Robillard.

Est présent :

Monsieur Patrick Denis, directeur de police

Est absent:

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. **NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour du 19 août 2025
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2025
4. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**
 - 4.1 Autorisation des comptes à payer au 19 août 2025 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01
5. **RÉSOLUTIONS**
 - 5.1 Renouvellement du contrat spécifique pour des offres infonuagiques de collaboration et de bureautique – autorisation de signature
 - 5.2 Renouvellement du contrat à Ville de Saint-Eustache pour la fourniture d'un service de support informatique – autorisation de signature
 - 5.3 Entente de collaboration entre la commission scolaire Sir Wilfrid Laurier et la RPLDM – autorisation de signature
 - 5.4 Modification à la Politique capitalisation et amortissement
 - 5.5 Embauche de policiers temporaires
 - 5.6 Nomination d'un policier permanent
 - 5.7 Confirmation de la permanence d'une policière au terme de la période d'essai



5. **RÉSOLUTIONS (suite)**

5.8 Amendement au contrat d'emploi du directeur administratif
– autorisation de signature

5.9 Contrats de travail des cadres policiers – autorisation de
signature

5.10 Création d'un nouveau poste de directeur adjoint

6. **AVIS DE MOTION**

n/a

7. **DÉPOT DE DOCUMENTS**

7.1 Statistiques sur les accidents, les activités criminelles et sur
les constats d'infraction

8. **RÈGLEMENTS**

n/a

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

11.1 Levée de la séance du 19 août 2025



628

1. **NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT l'absence du secrétaire-trésorier, monsieur Yvon Lemelin;

CONSIDÉRANT le besoin immédiat d'avoir un secrétaire d'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin.

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx.

2025-08-047

DE NOMMER monsieur Patrick Denis à titre de secrétaire d'assemblée pour la séance ordinaire du 19 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx.

et **APPUYÉ** par : Denis Martin.

2025-08-048

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2025 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin.

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx.

2025-08-049

D'APPROUVER le procès-verbal du 17 juin 2025, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 19 août 2025 totalisent un montant de 747 344,18 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 740 410,13 \$ pour la période du 18 juin au 19 août 2025;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 8 820,03 \$ pour la période du 18 juin au 19 août 2025;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;



EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx.

et **APPUYÉ** par : Denis Martin.

2025-08-050

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 19 août 2025 au montant de 747 344,18 \$ \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 18 juin au 19 août 2025 au montant de 740 410,13 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 18 juin au 19 août 2025 au montant de 8 820,03 \$.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.



Patrick Denis, directeur de police

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RÉSOLUTIONS

5.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SPÉCIFIQUE POUR DES OFFRES INFONUAGIQUES DE COLLABORATION ET DE BUREAUTIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes de renouveler le contrat de collaboration et de bureautique relatif à Microsoft 365;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire encore bénéficier des avantages offerts par le Courtier en infonuagique, désignant Infrastructures technologiques Québec (ITQ) dans son rôle de Courtier en infonuagique;

ATTENDU QUE la Régie désire renouveler avec Courtier en infonuagique le contrat spécifique pour des offres infonuagiques de collaboration et de bureautique d'une durée de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin.

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx.

2025-08-051

D'AUTORISER le directeur administratif à agir au nom de la régie pour conclure et signer avec Courtier en infonuagique un contrat spécifique pour des offres infonuagiques de collaboration et de bureautique d'une durée de trois (3) ans ;

DE FINANCER les coûts annuels des licences estimés approximativement à 16 000 \$ avant les taxes applicables à même le budget adopté en 2025 pour la première année du contrat et à même les budgets opérationnels des années 2026 et 2027 pour les deux années subséquentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5.2 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT À VILLE DE SAINT-EUSTACHE POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE SUPPORT INFORMATIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE par sa résolution 2021-08-049, la Régie a décidé de renouveler le contrat signé en 2019 avec la ville de Saint-Eustache pour la fourniture d'un service de support informatique, pour une durée de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE cette période de deux (2) ans vient à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT l'appréciation par la direction de la Régie des services rendus et sa recommandation de poursuivre la relation contractuelle avec la ville de Saint-Eustache;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx.

et **APPUYÉ** par : Denis Martin.

2025-08-052

D'APPROUVER l'Entente pour la fourniture par la Ville de Saint-Eustache des services de support informatique, par le biais de son service des technologies de l'information, pour la période débutant le 1er janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2030, renouvelable pour une période de cinq (5) années;

D'AUTORISER le directeur de police et le président du conseil d'administration à signer ladite entente avec la Ville de Saint-Eustache.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR WILFRID LAURIER ET LA RPLDM – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et la commission scolaire Sir Wilfrid Laurier désirent conclure une entente relative à leur collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes, ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin.

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx.

2025-08-053

D'AUTORISER le directeur de police à agir au nom de la régie pour conclure et signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5.4 MODIFICATION À LA POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT

ATTENDU QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a adopté en 2022 via la résolution 2022-02-013 la Politique de capitalisation et d'amortissement qui se veut un cadre de référence servant à l'identification et la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et ayant une incidence significative sur la situation financière;

ATTENDU QUE la Régie désire apporter une modification à la politique afin de mieux refléter ce cadre de référence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx.

et **APPUYÉ** par : Denis Martin.

2025-08-054

QUE le conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes adopte la Politique de capitalisation et d'amortissement révisée en août 2025 par le directeur administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 EMBAUCHE DE POLICIERS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** unaniment

2025-08-055

DE PROCÉDER à l'embauche des policiers suivants, rétroactivement en date du 28 juillet 2025 :

Laurence Racicot	matricule 408
Frédéric Maltais	matricule 409
Tommy Luneau	matricule 410
Félix-Antoine Aucoin	matricule 411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 NOMINATION D'UN POLICIER PERMANENT

CONSIDÉRANT le départ de l'agent Émile Dansereau (matricule 374);

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** unaniment

2025-08-056

DE CONFIRMER l'embauche du policier temporaire Austin Epps, (matricule 406), rétroactivement en date du 4 août 2025, à titre de policier permanent en remplacement sur la patrouille du policier Émile Dansereau, sous réserve de la réussite de sa période d'essai de deux mille (2 000) heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



632

5.7 CONFIRMATION DE LA PERMANENCE D'UNE POLICIÈRE AU TERME DE LA PÉRIODE D'ESSAI

CONSIDÉRANT QUE la policière Sara Dussault (matricule 403) a complété à la satisfaction de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes une période d'essai de deux mille (2 000) heures régulières;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** unanimement

2025-08-057

DE CONFIRMER la permanence de la policière Sara Dussault au terme de la période d'essai de deux mille (2 000) heures régulières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 AMENDEMENT AU CONTRAT D'EMPLOI DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le Directeur occupe actuellement le poste de directeur administratif de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et ce, depuis la création de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties ont signé en date du 20 juillet 2022 un renouvellement de contrat liant le Directeur à l'Employeur jusqu'au 16 mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 22.01 dudit renouvellement de contrat, les parties désirent y apporter certaines modifications;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** Denis Martin

2025-08-058

D'AUTORISER le président du conseil d'administration, monsieur François Robillard, à signer le document amendement le contrat d'emploi du directeur administratif, monsieur Yvon Lemelin, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 CONTRATS DE TRAVAIL DES CADRES POLICIERS – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la recommandation émise par les vérificateurs dans le cadre de l'audit du rapport financier de la Régie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 à l'effet que des contrats de travail devraient être conclus pour chacun des cadres policiers de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

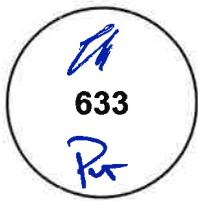
et **APPUYÉ** Benoit Proulx

2025-08-059

D'AUTORISER le président du conseil d'administration, monsieur François Robillard, à signer un contrat de travail avec le directeur, monsieur Patrick Denis;

D'AUTORISER le président du conseil d'administration, monsieur François Robillard, et le directeur, monsieur Patrick Denis, à signer des contrats de travail avec chacun des officiers de direction de la régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5.10 CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, en date du 16 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes entend profiter de ce futur départ pour procéder à une réorganisation administrative et policière;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur administratif sera aboli;

CONSIDÉRANT QUE la structure de direction policière souffre actuellement de la présence d'un cadre additionnel;

CONSIDÉRANT QU'il convient de créer un nouveau poste de directeur adjoint qui héritera d'une portion des tâches actuellement effectuées par le directeur administratif tout en s'acquittant de responsabilités propres à la gestion opérationnelle et au développement du service policier;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis et de monsieur Yvon Lemelin quant à la réorganisation de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** Denis Martin

2025-08-060

D'AUTORISER monsieur Patrick Denis, directeur, et monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, à mettre en branle le processus de recrutement pour combler le poste de directeur adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AVIS DE MOTION

n/a

7. DÉPOT DE DOCUMENTS

- 7.1** Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les accidents, sur les activités criminelles et sur les constats d'infraction pour la période.

8. RÈGLEMENTS

n/a

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin.

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx.

2025-08-061

QU'à _16_h_10_, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Monsieur François Robillard
Président


Monsieur Patrick Denis
Secrétaire d'assemblée